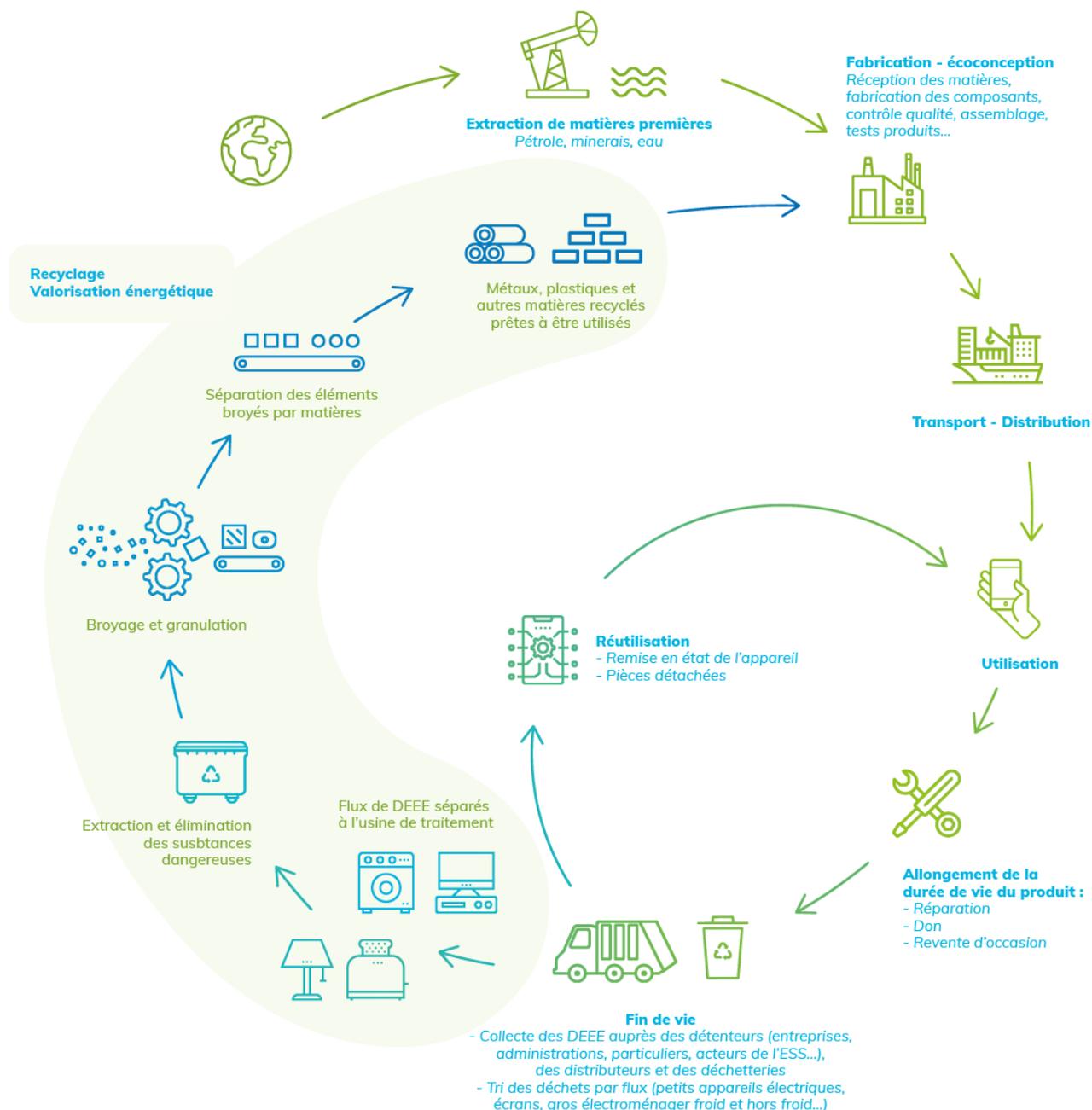


PARCOURS DE VIE D'EEE



Les appareils hors d'usage, trop anciens ou dont on veut simplement se débarrasser doivent toujours être déposés dans une borne prévue à cet effet ou remis à un distributeur lors de l'achat d'un équipement équivalent, ou en déchetterie.



La poubelle barrée sur un appareil vous indique qu'il s'agit d'un appareil électrique ou électronique qui fait l'objet d'une collecte séparée.
IL NE SE JETTE JAMAIS DANS UNE POUBELLE CLASSIQUE !

